



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 19 juin 2007 à 13 h 30 sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Pierre Phillion, Denise Laferrrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint ainsi que mesdames et messieurs André Bonneau, Luc Bouvier, André Cadieux, Annie Crousset, Nicole Dumoulin, Claude Laramée, Catherine Marchand, Marie-Claude Martel, Marc Pageau, Lucie Poulin, Gilles Sabourin et Carole St-Arnaud Gaboury.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau, madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CAUP20070619-P1 DISCUSSION SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2007

13 h 30 - Item 3.5 – Projet numéro 65508 – Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la marge latérale minimale de 1,5 m à 1,3 m, et ce, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale isolée - 443, rue Jacques-Cartier - District électoral des Riverains - Denis Tassé

Monsieur le conseiller Denis Tassé déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il quitte la séance pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

- **Item 3.7 – Projet numéro 64009** - Refus - Dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau, visant à réduire la largeur minimale d'un lot de 20 m à 19,08 m - 246, chemin Saint-Thomas - District électoral de Bellevue - Richard Côté

Proposé par monsieur le conseiller Richard Côté
Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Boucher

De modifier le projet de résolution et de ne pas approuver la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et, conséquemment, d'accepter d'accorder une dérogation mineure pour cet immeuble.

Les membres du conseil consentent unanimement à cette modification. Conséquemment, le projet de résolution sera modifié pour la séance du conseil.

- **Item 7.03.8 – Projet numéro 65859** --> Participation financière de la Ville de Gatineau de 50 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réfection de terrain du parc La Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau

Demande est faite pour obtenir du Comité fêtes et festivals, un rapport sur les modalités d'octroi des subventions accordées aux manifestations qui reçoivent des subventions de ce comité.

De plus, demande est également faite pour qu'une harmonisation de ce type de subventions soit faite.

- **Item 7.05.15 – Projet numéro 65513** - Travaux de construction dans le site du patrimoine Jacques-Cartier visant à implanter une habitation trifamiliale isolée - 443, rue Jacques-Cartier - District électoral des Riverains - Denis Tassé

Monsieur le conseiller Denis Tassé déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il quitte la séance pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

- **Item 7.06.02** – Cession de terrain à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais - Aménagement d'un débarcadère et d'un stationnement - École du Vieux-Verger - District électoral de Lucerne - André Laframboise

Amendement à la proposition principale

Proposé par monsieur le conseiller André Laframboise

Appuyé par monsieur le conseiller Frank Thérien

De céder à titre gratuit le lot 3 289 215 sans compensation monétaire ou de services à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

Le président demande le vote sur l'amendement.

POUR

M. Frank Thérien
M. André Laframboise
M. Alain Riel
M. Alain Pilon
M. Pierre Phillion
M. Simon Racine
M. Denis Tassé
M. Luc Angers
M. Joseph De Sylva
M. Richard Côté
M. Yvon Boucher
M. Luc Montreuil

L'amendement est accepté sur division.

CONTRE

M^{me} Denise Laferrière
M^{me} Jocelyne Houle

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale amendée.

La résolution principale amendée est acceptée à l'unanimité.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants à l'ordre du jour

- **Item 8.1 – Projet numéro 65279** – Contribution municipale - Programme AccèsLogis - Projet de La Fondation immobilière de l'Outaouais pour la construction de neuf unités sur le site du 30, rue Montpetit - District électoral Saint-Raymond-Vanier - Pierre Phillion
- **Item 8.2 – Projet numéro 65446** - Modification à la réglementation de la circulation - Rue de Châteaufort - District électoral des Promenades - Luc Angers

CAUP20070619-P2 RAPPORT ANNUEL 2006 – SERVICE DE POLICE

15 h 20 - Monsieur Mario Harel présente aux membres du conseil le rapport annuel 2006 du Service de police.

RECOMMANDATION :**CP-POL-2007-04**

Que ce comité accepte le dépôt du rapport annuel 2006 des activités du Service de police.

La recommandation **CP-POL-2007-04** est acceptée à l'unanimité.

CAUP20070619-P3 ÉTAT DE LA SITUATION – AMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS DES GRIVES ET DES ALLUMETTIÈRES

15 h 55 - Madame Catherine Marchand et monsieur Carol Hébert présentent aux membres du conseil l'état de la situation du projet de raccordement des boulevards des Grives et des Allumettières.

Le coût des travaux pour l'aménagement d'une entrée sortie dénivelée par virage à droite du côté nord est estimé à 2 750 000 \$. Le coût complet d'un échangeur de type losange est estimé à 10 500 000 \$ et inclut le coût d'aménagement d'une entrée sortie avec virage à droite.

Divers concepts sont présentés (échangeur losange, accès dénivelé avec entrée sortie par virage à droit, intersection à débit continu (CFI)).

C'est d'ailleurs ce concept qui est retenu.

Le Module de l'aménagement et du développement du territoire verra à faire approuver par le conseil municipal le concept retenu en août. Après quoi, une analyse avec le nouveau modèle régional de planification des transports sera faite en septembre 2007 et une présentation en février 2008 aura lieu pour l'acceptation du concept et la participation financière du ministère des Transports du Québec.

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier
Service du greffe